PRÉSIDENTIELLE 2009

Quels lièvres pour Bouteflika ?

La reconduction du président Bouteflika pour un mandat supplémentaire à la tête de la magistrature suprême rallie de plus en plus d'adeptes. Le Rassemblement national démocratique (RND) se met, après un long faux suspense, «en ordre de soutien», redessinant, de ce fait, les contours les plus visibles du consensus qui a prévalu en 2004, voire en 1999 déjà, autour de la candidature de Bouteflika. Cependant, s'en trouvera-t-il, en avril 2009, des concurrents qui, comme en 2004, joueront à crédibiliser et valider la compétition ?

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Si l'on admet que le Mouvement de la société pour la paix (MSP), le parti islamiste de Aboudjerra Soltani, finira tôt ou tard par s'affranchir de son hésitation et déclarer ouvertement son soutien à la candidature de Bouteflika, la présidentielle d'avril 2009 ressemblera, en termes de consensus, à celle d'il y a quatre ans. Les organisations de la société civile, à l'instar de l'UGTA, l'UNPA, ont déjà fait savoir leur disponibilité et leur engagement à servir le président dans ce qu'il nourrit comme ambition majeure, à savoir le renouvellement de son bail au palais d'El Mouradia. Les médias lourds, la télévision nationale surtout, exécutent déjà ce qui leur incombe de la partition, avec, en sus, un avant-goût prononcé de ce qu'ils y mettront comme zèle. L'atmosphère de pré-campagne sent le déjà vécu. Même s'il est vrai que la spéculation autour de la position de l'Armée nationale populaire (ANP) relativement à cette histoire de troisième mandat pour le président de la République en exercice, ne s'est pour le moment pas invitée au débat. En 2004, on se le rappelle, il a été beaucoup question de l'attitude que la grande muette allait y observer. Aujourd'hui, la question ne se pose, ou du moins pas avec autant d'acuité. Les partis politiques qui avaient souscrit à rivaliser avec le «candidat du consensus» semblent hautement instruits par la désillusion du 8 avril 2004 au soir. Ils ne donnent pas l'air de guetter l'oracle. S'abstiendraient-ils de concourir l'échéance venue ou, à l'inverse, prendraient-ils le risque quitte à s'aligner dans la compétition et faire figure de simples lièvres ? Evidemment, la problématique, pour eux, ne se pose pas en ces termes, du moins ils ne l'admettent pas ouvertement. A ce stade de l'échauffement préélectoral, seul le Front national algérien (FNA) de Moussa Touati a défini une position de principe, à savoir présenter une candidature pour la présidentielle de 2009. «Notre position est claire : le parti présentera une candidature. Le principe a été tranché lors du congrès extraordinaire du parti», nous affirmera tout simplement Moussa Taouati, le président du parti, joint hier par téléphone. Le FNA, qui, aux élections législatives et communales passées, a considérablement amélioré son assise électorale, compte soumettre à nouveau cet acquis à l'évaluation par l'urne. «Nous ne sommes pas une organisation de masse. On est un parti politique et, de ce fait, on doit participer aux élections pour situer véritablement notre poids et notre force dans la société», ajoutera encore Touati qui, au passage, s'est déclaré favorable à une révision constitutionnelle. «On ne voit pas d'inconvénient à ce que la Constitution soit révisée. Seulement, il faudra que la révision ne soit pas un simple rafistolage qui servira des intérêts étroits.» Le Parti des travailleurs (PT) considère qu'il est prématuré de se prononcer si tôt sur une candidature éventuelle du parti. Chef de cabinet au sein du parti, Djelloul Djoudi rappelle néanmoins une position de principe : «Nous sommes pour la liberté de candidature.» Autrement dit, son parti ne voit pas d'inconvénient à ce que le président de la République en exercice postule à un autre mandat. La position du parti par rapport à la révision constitutionnelle annoncée consiste en un wait and see. «Nous sommes en train de débattre de la question. Pour l'heure, la révision de la Constitution reste du domaine de l'évocation. Il n'y a aucune proposition de document. En revanche, nous concernant, nous avons en juillet passé rendu la présidence de la République destinataire des propositions du parti relatives à la révision constitutionnelle», expliquera Djoudi. Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), par la voix de son secrétaire national chargé de la communication, Belabess Mohcène, affirme que la question de candidature à la présidentielle est l'émanation du conseil national du parti. «La question doit être débattue et tranchée en conseil national. Toutefois, si on décide de participer à l'élection présidentielle de 2009, on exigera une observation internationale forte en nombre et en qualité. Si on décide de participer, on fera tout pour que les institutions et les ONG internationales s'impliquent pour empêcher la fraude», dira Belabess. Le RCD ne craint-il pas que les jeux soient déjà faits ? «Ceux qui agitent le soutien à une autre candidature de Bouteflika sont ceux qui profitent de la rente. C'est à eux que profite le statu quo garanti avec la reconduction de Bouteflika.»

S. A. I.

DES REDRESSEURS DEMANDENT LE DÉPART DE KHALED BOUNEDJMA

«Il se cache derrière le programme de Bouteflika pour se servir»

Le président de la Coordination nationale des enfants de chouhada (Cnec) est dans le collimateur de ses détracteurs. Hier, ils étaient près d'une centaine d'adhérents et autres membres de bureau de wilaya à se rendre à la salle des fêtes El Afrah de Bab-Ezzouar pour l'élection des nouvelles structures de l'organisation.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Objectif : «Mettre fin au diktat de Khaled Bounedjma et par voie de conséquence rendre l'organisation à ses véritables militants.»

Sur place, les «redresseurs» se sont vu refuser l'accès à la salle par les services de sécurité. La cause ? «Khaled Bounedjma a encore une fois usé de la «chkara» pour nous interdire la tenue de cette réunion», explique-t-on. Selon des membres de la Cnec rencontrés sur place, «le refus de la tenue de cette réunion nous a été notifié par un responsable de police sous prétexte que nous n'avons pas l'autorisation».

Cependant, malgré cette interdiction, les redresseurs ont improvisé un rassemblement à l'extérieur et lors duquel, ils ont annoncé officiellement leur retrait de confiance à l'actuel président de la Cnec.

Pour M. Saïd Makhlouf, membre du bureau national et membre de la commission de préparation du congrès, «la situation au sein de l'Organisation des enfants de chouhada est critique. L'irresponsabilité de Khaled Bounedjma a causé à notre organisation un préjudice important». «Il a délaissé les revendications des adhérents de la Cnec, a créé des bureaux parallèles et exclu tous ceux qui ont exprimé des avis contraires à sa pensée», explique notre interlocuteur qui ajoute que M. Khaled Bounedjma «use illégalement des moyens de l'organisation pour ses intérêts personnels».

On reproche aussi au président de cette organisation des enfants de chouhada «d'avoir manipulé l'idée de soutenir le programme du président de la République et d'un troisième mandat présidentiel pour ses intérêts personnels ou pour terroriser ceux qui tenteront d'exprimer un avis contraire». La crise que traverse cette organisation remonte déjà à 2006, lorsque Khaled Bounedjma avait «pris la décision d'exclure, définitivement et d'une manière illégale, des rangs de la Cnec les cinq autres membres du secrétariat national de cette organisation.

Il s'agit de Ben Abdallah Marhab, Ahmed Gaâouir, Mohamed Khetou, Chaïb El Dhraâ Ahmed et El Hachemi Boulaâssel accusés d'avoir «trahi» les enfants de chouhada en fomentant un coup d'Etat contre Bounedjma.

Ses détracteurs lui reprochent également d'avoir engagé des actions qui le concernent uniquement pour plaire, pour qu'on évite de lui demander des comptes. Nos interlocuteurs citent à titre d'exemple, la déclaration faite l'été dernier lorsqu'il annonça : «Je détiens une liste de 540 harkis occupant de hautes fonctions que je dévoilerai à la rentrée prochaine.»

Les redresseurs qui comptent aller jusqu'au bout considèrent que «le problème central à l'origine de la grave crise qui secoue la Cnec est celui du non-respect du règlement intérieur et du statut de l'organisation». «Il a violé les textes fondamentaux qui régissent notre organisation. Il n'a pas le droit de prendre en otage notre organisation et c'est notre droit d'interpeller les pouvoirs publics pour mettre fin à cette situation en prenant en considération notre action et les actes légaux et légitimes que nous avons engagés conformément à la réglementation en vigueur.»

Et d'ajouter : «Il se cache derrière le programme du président pour arriver à ses objectifs, alors que nous, nous disons que le président de la République est le président de tous les Algériens et que nul n'a le droit de piétiner les lois de la République au nom d'un soutien à un responsable donné ou son rattachement à une institution quelconque», indique-t-on.

A. B.

SÉANCE PLÉNIÈRE AU CONSEIL DE LA NATION

Quatre textes de loi adoptés à l'unanimité

Les quatre textes de loi soumis au vote des sénateurs, hier, en séance plénière ont été adoptés à l'unanimité.

Lotfi Merad - Alger (Le Soir) - Ainsi, les membres du Conseil de la nation ont approuvé le texte de loi relatif au contentieux en matière de sécurité sociale. La commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la solidarité nationale de la Chambre haute du Parlement a souligné, dans son rapport complémentaire, que ce projet vise à protéger les droits des assurés, d'une part, et de préserver les équilibres financiers du système de sécurité sociale, d'autre part. Les sénateurs ont également adopté au cours de la même séance le texte de loi relatif au code des procédures civiles et administratives. Dans ce cadre, la commission des affaires juridiques, administratives et des droits de l'homme a estimé, dans son rapport complémentaire, que les dispositions de cette loi constituent «un saut qualitatif dans le système législatif algérien». Par ailleurs, le texte de loi amendant et complétant la loi relative à l'orientation et du programme quinquennal sur la recherche scientifique et le développement technologique a été adopté à l'unanimité. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Rachid Harraoubia, a indiqué que cette adoption est une consécration des efforts consentis par son ministère dans le domaine de la recherche scientifique. Il a également réaffirmé la détermination de son département à aller au bout des programmes nationaux en vue de conférer davantage d'efficacité aux différents instituts de recherche et les adapter aux nouvelles exigences de la mondialisation. Les membres du Sénat ont en outre avalisé le texte de loi d'orientation relatif à la formation et l'enseignement professionnels. La commission a souligné la nécessité de veiller à la disponibilité du manuel technique, notamment en langue nationale et dans les langues utilisées dans la formation. Interrogé à l'issue de cette séance plénière, El Hadi Khaldi, ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, a indiqué que pas moins de 20 décrets exécutifs découleront de cette nouvelle loi d'orientation. Ceux-ci porteront notamment sur la création d'un observatoire national et la mise en place d'un conseil du partenariat et de la concurrence.

L. M.

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

50 établissements en cours de désamiantage

Une rencontre nationale sur «la politique sectorielle de prise en charge de la jeunesse» sera organisée le 16 février prochain en prévision de la deuxième session de la rentrée professionnelle prévue pour le 25 du même mois, a annoncé le ministre de la Formation et de l'enseignement professionnels, El Hadi Khaldi. Quelque 1400 jeunes issus des différents centres de formation professionnelle prendront part à cette rencontre pour notamment débattre des problèmes de ce secteur en Algérie. À une question sur le désamiantage des structures relevant de son secteur, El Hadi Khaldi a assuré que cette opération qui concerne une cinquantaine d'établissements de formation professionnelle se poursuivront et sera finalisée, en principe, avant la fin de l'année en cours.

L. M.